

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 170

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 2 BIS

À la fin de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »,

la date :

« 31 janvier 2022 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.